



Fumer en lieux publics est il possible ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 2 janvier 2008

Bonjour, je viens de lire votre réponse quant à créer un club privé afin de conserver le droit de fumer en consommant. Ma question est : est ce qu'il est possible un moyen, une méthode, des travaux, un statut juridique ou autre pour que l'on puisse consommer du tabac dans un lieux public tout en respectant la loi. Merci.

Réponse :

Il est possible de consommer du tabac dans des fumoirs répondant aux normes contenues dans le [code de la santé publique](#) et dans la [circulaire du 29 novembre 2006](#)

La vente du tabac, par contre, n'est pas autorisée à tout le monde car elle fait l'objet d'un **monopole de distribution**